



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No DOS-2243 Services de gardiennage

Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 25 juillet 2024 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430.

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés les 24 et 25 juin et les 1^{er} et 2 juillet 2024.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 25 juillet 2024 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.** Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 10 juin 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No DOS-2305 Acquisition de pièces pour l'entretien et la réparation de bennes

Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 11 juillet 2024 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430.

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés les 24 et 25 juin et les 1^{er} et 2 juillet 2024.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 11 juillet 2024 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.** Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 10 juin 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No DOS-2423 Acquisition de pièces et d'équipements informatiques

Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 11 juillet 2024 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430.

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés les 24 et 25 juin et les 1^{er} et 2 juillet 2024.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 11 juillet 2024 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.** Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 10 juin 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No DOS-2469 Travaux de mise à niveau des entrées électriques et distributions aux garages municipaux 2, 4 et 5

Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 11 juillet 2024 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430.

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés les 24 et 25 juin et les 1^{er} et 2 juillet 2024.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 11 juillet 2024 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest**. Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 10 juin 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



APPEL DE PROPOSITIONS

AVIS est par la présente donné que la Ville recevra à l'hôtel de ville, des propositions initiales pour:

No DOS-2485 Appel de propositions pour la réalisation en mode conception-construction du projet de la cour municipale

Les propositions initiales seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 11 juillet 2024 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430.

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés les 24 et 25 juin et les 1^{er} et 2 juillet 2024.

1. Les documents d'appel de propositions sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. **Seules seront considérées les propositions initiales des candidats qualifiés au terme de l'appel de qualification DOS-2366 invités à déposer une proposition initiale dans le cadre du DOS-2485**, présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux directives aux proposants de l'appel de propositions. L'appel de propositions est la deuxième étape du processus de sélection du concepteur et constructeur du projet de la cour municipale.
3. Les propositions initiales devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de l'appel de propositions et être présentées sur les documents préparés à cette fin. Le nom du candidat invité ne doit pas être apposé sur l'enveloppe extérieure.
4. Seules les propositions initiales reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h 00 le jeudi 11 juillet 2024 dans les bureaux du Service du greffe situés au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430**. Cette ouverture se fera sans la présence du public, conformément à la loi.

Veuillez noter que la date limite de réception des propositions initiales ainsi que la date d'ouverture des propositions initiales prévues au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des candidats qualifiés de faire cette vérification avant le dépôt de leur proposition.

DONNÉ À LAVAL
ce 10 juin 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 1170, boulevard Pie-X situé sur le lot 6 596 282 du cadastre du Québec

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné en vertu du *Règlement L-12507 concernant la démolition d'immeubles*, que toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'une autorisation de démolition doit transmettre par écrit son opposition motivée, à l'attention de la greffière, dans les dix (10) jours suivant la publication de cet avis, à l'adresse courriel reglements@laval.ca ou par courrier recommandé ou certifié à l'adresse postale :

**Service du greffe
À l'attention de la greffière
3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4e étage)
Laval (Québec) H7T 2Z5**

**Immeuble visé:
1170, boulevard Pie-X
lot 6 596 282 du cadastre du Québec**

DONNÉ À LAVAL
Ce 10 juin 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance du 4 juin 2024, les règlements suivants:

Règlement numéro L-13114 établissant un programme de subventions pour encourager les aménagements végétalisés;

Règlement numéro L-13120 modifiant le Règlement L-10836 prévoyant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Laval;

Règlement numéro L-13122 modifiant le Règlement L-12628 sur la gestion contractuelle.

AVIS est de plus donné que lesdits règlements sont présentement en vigueur, qu'ils sont déposés au bureau de la greffière, au 3131, boulevard Saint-Martin, bureau 430 (4^e étage), Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens et peuvent être consultés à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca.

DONNÉ À LAVAL
Ce 10 juin 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro L-13092 décrétant l'intégration des activités du Service du développement économique à la solution informatique CRM (RÉSO) et décrétant un emprunt de 2 500 000 \$ à cette fin

Approbations requises:

Adoption par le conseil municipal:	9 avril 2024
Certificat de l'enregistrement des personnes habiles à voter:	30 avril 2024
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation:	22 mai 2024

oooooooooooo

AVIS est de plus donné que ledit règlement est présentement en vigueur, qu'il est déposé au bureau de la greffière, au 3131, boulevard Saint-Martin, bureau 430 (4^e étage), Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens et peut être consulté à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca.

DONNÉ À LAVAL
Ce 10 juin 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



AVIS PUBLIC

ADRESSÉ AUX PERSONNES HABILES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR LES INFORMER DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT QUANT AU RÈGLEMENT NUMÉRO CDU-1-7

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, que lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 4 juin 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro CDU-1-7 modifiant le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval pour un territoire situé dans l'axe de la rue Boisvert entre la rue de Trêves, au nord, et la rue de la Bernina, au sud, et ce, afin :

- de créer la zone T3.3-4865 à même une partie de la zone T4.1-4316, d'y fixer la hauteur maximale d'un bâtiment principal à 1 étage et à 5,5 mètres et d'y assujettir tout permis de construction-nouvelle et certains permis de construction-amélioration à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Une telle approbation vise à contrôler l'implantation du bâtiment et son architecture afin que les projets de construction s'intègrent le plus harmonieusement possible dans le milieu dans lequel ils s'insèrent ;
- d'agrandir la zone T3.3-4671 à même une partie de la zone T4.1-4316 et d'y assujettir tout permis de construction-nouvelle et certains permis de construction-amélioration à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

QUE le règlement est déposé au bureau de la Greffière, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4^e étage), où toutes les personnes habiles à voter du territoire de la Ville de Laval peuvent le consulter du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30;

QUE ce règlement peut également être consulté à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca ou directement sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante :

<https://www.laval.ca/Pages/Fr/Calendrier/assemblee-consultation-publique-projet-reglement-cdu-1-7.aspx>

QUE toutes les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble du territoire de la Ville de Laval peuvent demander, par écrit, à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité de ce règlement au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Laval, et ce, dans les quinze (15) jours qui suivent la date de publication du présent avis;

QUE toute demande d'avis doit être transmise à l'adresse suivante de la Commission municipale du Québec :

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

QUE si la Commission municipale du Québec reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la Ville de Laval, une demande faite conformément au présent avis à l'égard du Règlement numéro CDU-1-7 quant à sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Laval, la Commission municipale du Québec doit donner son avis sur cette conformité dans les soixante (60) jours qui suivent l'expiration du délai de quinze (15) jours ci-dessus mentionnés;

QUE dans le cas où la Commission municipale du Québec ne reçoit pas, d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la Ville de Laval, une demande faite conformément au présent avis pour le Règlement numéro CDU-1-7, ce règlement est réputé conforme au Schéma d'aménagement à compter de l'expiration du délai de quinze (15) jours prévus au présent avis;

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité :

1. Toute personne qui, le 4 juin 2024, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et remplit les conditions suivantes :
 - être une personne physique domiciliée sur le territoire de la municipalité depuis au moins 6 mois au Québec et;
 - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
2. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), situé sur le territoire de la municipalité qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois;
 - dans le cas d'une personne physique, être, au 4 juin 2024, majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
3. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, pour exercer le droit visé par le présent avis.

4. Une personne morale doit:

- avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 4 juin 2024 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne habile à voter à plus d'un titre, conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

DONNÉ À LAVAL
Ce 10 juin 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal, lors de sa séance extraordinaire du 28 mai 2024, a adopté par résolution, le règlement suivant:

Règlement numéro L-5000-11 divisant la municipalité en districts électoraux.

QUE les vingt-deux (22) districts électoraux proposés se décrivent comme suit et comprennent le nombre d'électeurs apparaissant à la nomenclature des districts.

Description détaillée des limites des districts électoraux pour approbation en vue de l'élection municipale de 2025

La Ville de Laval, qui comptait en janvier 2024 un total de 321 503 électeurs domiciliés et de 185 électeurs non domiciliés, pour un grand total de 321 688 électeurs, est divisée en 22 districts électoraux (moyenne de 14 623 électeurs par district). Ci-bas, les districts sont délimités et décrits dans le sens horaire. À noter qu'à moins d'indication contraire, le centre des voies de circulation et des démarcations indiquées constitue la limite effective.

District électoral n° 1 – Saint-François (13 675 électeurs)

En partant d'un point situé sur la limite municipale à l'extrême est de l'île Jésus, de la limite municipale située dans la rivière des Prairies, le prolongement de l'avenue Huguette-Gaulin, cette avenue et son prolongement vers le Nord, l'avenue Marcel-Villeneuve, la montée Masson, l'autoroute 25 (A-25), la ligne de haute tension (au sud de l'avenue des Perron), la montée Saint-François, l'avenue des Perron, le boulevard Sainte-Marie et de son prolongement, la limite municipale située dans la rivière des Mille Îles (excluant l'île Saint-Joseph) et jusqu'au point de départ.

District électoral n° 2 – Saint-Vincent-de-Paul (14 993 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de l'autoroute 25 (A-25) et la montée Masson, de cette montée, l'avenue Marcel-Villeneuve, le prolongement de l'avenue Huguette-Gaulin, cette avenue et son prolongement vers le sud-est, la limite municipale située dans la rivière des Prairies, le prolongement de la rue Montrose, cette rue, le croissant De Callières, le boulevard de la Concorde Est, la ligne arrière de la rue de Montpellier (côté est, incluant le 3530, du boulevard Tracy), le boulevard Tracy, le boulevard Lesage, le boulevard Saint-Martin Est, la route 125, l'autoroute Jean-Noël-Lavoie (A-440), la montée Saint-François, la ligne de haute tension (au sud de l'avenue des Perron), l'autoroute 25 (A-25) et jusqu'au point de départ.

District électoral n° 3 – Duvernay (16 327 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de la ligne de haute tension (au sud de l'avenue des Perron) et de la montée Saint-François, de cette montée, l'autoroute Jean-Noël-Lavoie (A-440), la route 125, le boulevard Saint-Martin Est, le boulevard Lesage, le boulevard Tracy, la limite arrière de la rue de Montpellier (côté est, excluant le 3530, du boulevard Tracy), le boulevard de la Concorde Est, le croissant De Callières, la rue Montrose et son prolongement jusqu'à la limite municipale située dans la rivière des Prairies, l'autoroute Papineau (A-19), la ligne de haute tension (longeant le rang Saint-Elzéar Est) et jusqu'au point de départ.

District électoral n° 4 – Pont-Viau (13 799 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre du boulevard Saint-Martin Est et de l'autoroute Papineau (A-19), cette autoroute, la limite municipale située dans la rivière des Prairies, le prolongement de la terrasse Allaire, le boulevard Lévesque Est, le boulevard des Laurentides, le boulevard Saint-Martin Est et jusqu'au point de départ.

District électoral n° 5 – Marigot (12 993 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre des boulevards de la Concorde Ouest et des Laurentides, du boulevard des Laurentides, le boulevard Lévesque Est, le prolongement de la terrasse Allaire jusqu'à la limite municipale située dans la rivière des Prairies, cette limite, la voie ferrée du Canadien Pacifique, le boulevard de la Concorde Ouest et jusqu'au point de départ.

District électoral n° 6 – Laval-des-Rapides (13 736 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre du boulevard Saint-Martin Ouest et la ligne de haute tension (longeant le boulevard Industriel), de cette ligne, la voie ferrée du Canadien Pacifique, la limite municipale située dans la rivière des Prairies, l'autoroute des Laurentides (A-15), le boulevard Saint-Martin Ouest et jusqu'au point de départ.

District électoral n° 7 – Renaud-Coursol (14 626 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre des autoroutes Jean-Noël-Lavoie (A-440) et Papineau (A-19), de l'autoroute Papineau (A-19), le boulevard Saint-Martin Est, le boulevard des Laurentides, le boulevard de la Concorde Ouest, la voie ferrée du Canadien Pacifique, la ligne de haute tension, le boulevard Saint-Martin Ouest, l'autoroute des Laurentides (A-15), l'autoroute Jean-Noël-Lavoie (A-440) et jusqu'au point de départ.

District électoral n° 8 – Vimont (14 670 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre du boulevard Dagenais Est et de l'avenue Papineau, de cette avenue, l'autoroute Papineau (A-19), l'autoroute Jean-Noël-Lavoie (A-440), la voie ferrée du Canadien Pacifique, le boulevard Bellerose Ouest, le boulevard des Laurentides, le boulevard Dagenais Est et jusqu'au point de départ.

District électoral n° 9 – Saint-Bruno (15 871 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre du prolongement de l'avenue des Lacasse et de l'avenue Papineau, de cette avenue, le boulevard Dagenais Est, le boulevard des Laurentides, le boulevard Bellerose Ouest, la voie ferrée du Canadien Pacifique, le prolongement de la ligne de haute tension (passant au sud de la rue Tardivel), cette ligne de haute tension, la rue Thibault, le boulevard des Laurentides, l'avenue des Lacasse et son prolongement jusqu'au point de départ.

District électoral n° 10 – Auteuil (15 922 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre des boulevards des Mille-Îles et Sainte-Marie, le boulevard Sainte-Marie, l'avenue des Perron, la montée Saint-François, la ligne de haute tension (longeant le rang Saint-Elzéar Est), l'avenue Papineau, le prolongement de l'avenue des Lacasse, cette avenue, le boulevard des Laurentides, la rue Thibault, la ligne de haute tension (passant au sud de la rue Tardivel), son prolongement, la voie ferrée du Canadien Pacifique, la ligne arrière de la rue Saint-Paul (côté est), son prolongement, la limite municipale située dans la rivière des Mille Îles, le prolongement du boulevard Sainte-Marie (incluant l'île Saint-Joseph) et jusqu'au point de départ.

District électoral n° 11 – Le Carrefour (12 456 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre des autoroutes Jean-Noël-Lavoie (A-440) et des Laurentides (A-15), l'autoroute des Laurentides (A-15), le boulevard du Souvenir, le chemin du Souvenir, le boulevard Curé-Labelle, l'autoroute Jean-Noël-Lavoie (A-440) et jusqu'au point de départ.

District électoral n° 12 – Souvenir-Labelle (14 579 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre du boulevard du Souvenir et de l'autoroute des Laurentides (A-15), cette autoroute, la limite municipale située dans la rivière des Prairies, le pont Lachapelle, le boulevard Curé-Labelle, le boulevard Chomedey, le boulevard Notre-Dame, le boulevard Élisabeth, le chemin du Souvenir, le boulevard du Souvenir et jusqu'au point de départ.

District électoral n° 13 – L'Abord-à-Plouffe (14 254 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre des boulevards Notre-Dame et Chomedey, du boulevard Chomedey, le boulevard Curé-Labelle, la limite municipale située dans la rivière des Prairies, l'autoroute Chomedey (A-13), le boulevard Samson, la 92^e Avenue, le boulevard Notre-Dame et jusqu'au point de départ.

District électoral n° 14 – Chomedey (14 640 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de l'autoroute Chomedey (A-13) et du boulevard Saint-Martin Ouest, ce boulevard, la rue Montgolfier, le boulevard Saint-Martin Ouest, la 100^e Avenue, le chemin du Souvenir, le boulevard Élisabeth, le boulevard Notre-Dame, la 92^e Avenue, le boulevard Samson, l'autoroute Chomedey (A-13) et jusqu'au point de départ.

District électoral n° 15 – Saint-Martin (13 226 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de l'autoroute Jean-Noël-Lavoie (A-440) et du boulevard Curé-Labelle, de ce boulevard, le chemin du Souvenir, la 100^e Avenue, le boulevard Saint-Martin Ouest, la rue Montgolfier, le boulevard Saint-Martin Ouest, l'autoroute Chomedey (A-13), l'autoroute Jean-Noël-Lavoie (A-440) et jusqu'au point de départ.

District électoral n° 16 – Sainte-Dorothée (16 749 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre des autoroutes Jean-Noël-Lavoie (A-440) et Chomedey (A-13), de l'autoroute Chomedey (A-13), la limite municipale située dans la rivière des Prairies, le prolongement vers le sud de la ligne arrière de la rue Rosario (côté ouest), cette ligne arrière, le chemin du Bord-de-l'Eau, la montée Gravel, la rue Principale, la limite entre le 771 et le 777, rue Principale, de son prolongement jusqu'à la limite nord-est de la propriété sise au 900, avenue des Bois, l'avenue des Bois, l'autoroute Jean-Noël-Lavoie (A-440) et jusqu'au point de départ.

District électoral n° 17 – Laval-les-Îles (16 806 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale située dans la rivière des Mille Îles et du pont Arthur-Sauvé, de ce pont, le boulevard Arthur-Sauvé, le prolongement de la rue Bonaventure vers l'est jusqu'à la rue Principale, cette rue, l'avenue des Bois, la limite nord-est de la propriété sise au 900, avenue des Bois, son prolongement vers le Sud jusqu'à la rue Principale (entre le 771 et le 777, rue Principale), la rue Principale, la montée Gravel, le chemin du Bord-de-l'Eau, la ligne arrière de la rue Rosario (côté ouest), son prolongement vers le sud jusqu'à la limite municipale située dans la rivière des Prairies, cette limite municipale jusqu'au lac des Deux Montagnes, la rivière des Mille Îles et jusqu'au point de départ.

District électoral n° 18 – L'Orée-des-Bois (16 251 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale située dans la rivière des Mille Îles et de l'autoroute Chomedey (A-13), de cette autoroute, l'autoroute Jean-Noël-Lavoie (A-440), l'avenue des Bois, la rue Principale, le prolongement de la rue Bonaventure, le boulevard Arthur-Sauvé, le pont-Arthur-Sauvé, la limite municipale située dans la rivière des Mille Îles et jusqu'au point de départ.

District électoral n° 19 – Marc-Aurèle-Fortin (13 886 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale située dans la rivière des Mille Îles et de l'autoroute des Laurentides (A-15), de cette autoroute, la ligne de haute tension (longeant le boulevard Dagenais Ouest), le boulevard Curé-Labelle, le boulevard Dagenais Ouest, la ligne de haute tension, la rue Isabelle, la rue Justin, la rue Jacques et son prolongement, l'autoroute Chomedey (A-13), la limite municipale située dans la rivière des Mille Îles et jusqu'au point de départ.

District électoral n° 20 – Champfleury (13 455 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de l'autoroute des Laurentides (A-15) et du boulevard Sainte-Rose, ce boulevard, l'avenue de la Renaissance, l'avenue Marc-Aurèle-Fortin, la ligne arrière de la rue Jean-Chauvin (côté sud), son prolongement, la rue Galarneau, l'avenue de la Renaissance, le boulevard de la Renaissance, le boulevard des Rossignols, la limite nord de la propriété sise au 6269, boulevard des Rossignols, son prolongement jusqu'à la voie ferrée du Canadien Pacifique, cette voie ferrée, l'autoroute Jean-Noël-Lavoie (A-440), l'autoroute des Laurentides (A-15) et jusqu'au point de départ.

District électoral n° 21 – Sainte-Rose (14 476 électeurs)

Afin de faciliter la description et la compréhension du texte, la description de ce district se fait dans le sens anti-horaire

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale située dans la rivière des Mille Îles et de l'autoroute des Laurentides (A-15), de cette autoroute, le boulevard Sainte-Rose, l'avenue de la Renaissance, l'avenue Marc-Aurèle-Fortin, la ligne arrière de la rue Jean-Chauvin (côté sud), son prolongement, la rue Galarneau, l'avenue de la Renaissance, le boulevard de la Renaissance, le boulevard des Rossignols, la limite nord de la propriété sise au 6269, boulevard des Rossignols, son prolongement jusqu'à la voie ferrée du Canadien Pacifique, cette voie ferrée, la ligne arrière de la rue Saint-Paul (côté est), son prolongement, la limite municipale située dans la rivière des Mille Îles et jusqu'au point de départ.

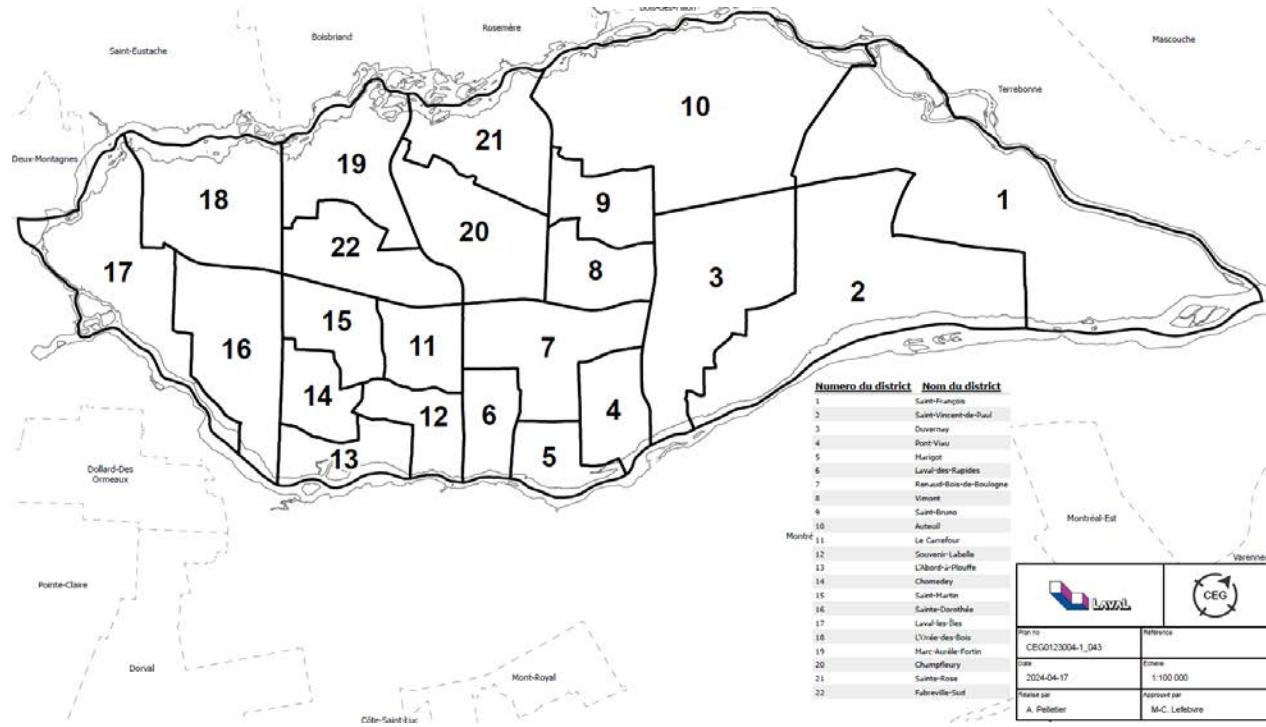
District électoral n° 22 – Fabreville-Sud (14 298 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre des boulevards Dagenais Ouest et Curé-Labelle, le boulevard Curé-Labelle, la ligne de haute tension, l'autoroute des Laurentides (A-15), l'autoroute Jean-Noël-Lavoie (A-440), l'autoroute Chomedey (A-13), le prolongement de la rue Jacques, cette rue, la rue Justin, la rue Isabelle, la ligne de haute tension, le boulevard Dagenais Ouest et jusqu'au point de départ.

QUE le nombre d'électeurs par districts proposés est énoncé au tableau suivant :

Numéro du district	Nom du district	Superficie (km ²)	Électeur domicilié	Électeur non domicilié	Nombre électeur total	Écart à la moyenne (nb)	Écart à la moyenne (%)
1	Saint-François	40,54	13658	17	13675	-948	-6,5
2	Saint-Vincent-de-Paul	28,21	14980	13	14993	370	2,5
3	Duvernay	18,32	16312	15	16327	1704	11,7
4	Pont-Viau	5,66	13787	12	13799	-824	-5,6
5	Marigot	4,4	12985	8	12993	-1630	-11,1
6	Laval-des-Rapides	4,53	13720	16	13736	-887	-6,1
7	Renaud-Coursol	11,02	14621	5	14626	3	0
8	Vimont	5,78	14664	6	14670	47	0,3
9	Saint-Bruno	5,73	15867	4	15871	1248	8,5
10	Auteuil	33,29	15909	13	15922	1299	8,9
11	Le Carrefour	5,25	12449	7	12456	-2167	-14,8
12	Souvenir-Labelle	5,05	14570	9	14579	-44	-0,3
13	L'Abord-à-Plouffe	5,31	14243	11	14254	-369	-2,5
14	Chomedey	4,7	14633	7	14640	17	0,1
15	Saint-Martin	5,98	13222	4	13226	-1397	-9,6
16	Sainte-Dorothée	12,78	16741	8	16749	2126	14,5
17	Laval-les-Îles	15,61	16800	6	16806	2183	14,9
18	L'Orée-des-Bois	13,5	16248	3	16251	1628	11,1
19	Marc-Aurèle-Fortin	10,64	13883	3	13886	-737	-5
20	Champfleury	11,54	13453	2	13455	-1168	-8
21	Sainte-Rose	10,12	14465	11	14476	-147	-1
22	Fabreville-Sud	8,8	14293	5	14298	-325	-2,2

QUE les limites desdits districts proposés sont illustrées au plan suivant :



Le présent règlement entre en vigueur le 31 octobre 2024, qu'il est déposé au bureau de la greffière, au 3131, boulevard Saint-Martin, bureau 430 (4^e étage), Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens et peut être consulté à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca.

DONNÉ À LAVAL
Ce 10 juin 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée que, conformément aux dispositions du paragraphe 1.0.1. de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la Ville de Laval a aliéné, autrement que par enchère ou soumission publique, le bien ci-dessous décrit le 8 mai 2024:

Description - lot du cadastre du Québec	Identité de l'acquéreur	Prix de l'aliénation et servitude
Lot 6 560 799	Oméga II inc.	393 120 \$

DONNÉ À LAVAL
Ce 10 juin 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim